

Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAVDE-DPE-SRPDPE (40303)

Acte d'Engagement (AE)

Location, installation et gestion d'un globe terrestre lumineux dans le centre-ville de Marseille

Numéro de la consultation : 2020_40303_0014

<u>Procédure de passation :</u> Procédure adaptée

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE))3
1.1 Marché	
1.2 Pouvoir adjudicateur	
1.3 Informations comptables et financières	3
1.4 Code CPV	3
Article 2 - CONTRACTANT(S)	4
2.1 Identification	4
2.2 Compte à créditer	
Article 3 - OBJET	9
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE	9
4.1 Forme du prix	9
4.2 Montant	10
4.3 Sous traitance	11
Article 5 - AVANCE	12
Article 6 - DUREE	12
Article 7 - DELAI D'INSTALLATION	12
Article 8 - PROVENANCE DES FOURNITURES	12
Article 9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	13
Article 10 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT	13
Article 11 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR	13
Article 12 - NOTIFICATION DU MARCHE	14
Article 13 - FYEMPI AIRE LINIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE	15

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante :

MAPA OUVERT SANS BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Nature des prestations : Services.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame Rebecca BERNARDI, Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat, aux noyaux villageois, à l'éclairage public, aux illuminations et à la vie nocturne.

habilitée à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature de Madame la Maire de Marseille en date du 20 juillet 2020.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur le Directeur des Projets Economiques.

Service responsable de l'exécution du marché :

Ville de Marseille

Direction des Projets Economiques Service Commerce 40 Rue Fauchier 13233 MARSEILLE CEDEX 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille Trésorerie de Marseille Municipale 33 A rue Montgrand 13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : budget de fonctionnement.

1.4 Code CPV

CPV principal: 51100000

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel:	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL,)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel:	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES
- <u>1er co-contractant</u> : MANDATAIRE
Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél : Fax :
Courriel:
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL,)
agissant en tant que mandataire :
* du groupement conjoint
* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
* du groupement solidaire
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél : Fax :
Dont le siège social est à :
Tél : Fax :
Courriel:

- <u>2ème co-contractant</u> :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal : Ville :	
Tél : Fax :	
Courriel:	
N° SIRET :	Code APE :
N° TVA intracommunautaire : (pour les candidats européens sans établissemen	
* agissant pour mon compte	
* agissant pour le compte de la société (indiquer S	6A, SARL,)
Rayez ci-dessus les mentions inutiles)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Tél:Fax:	
Dont le siège social est à :	
Tél : Fax :	
Courriel:	

- <u>3ème co-contractant</u> :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal : Ville :	
Tél : Fax :	
Courriel:	
N° SIRET : Code	APE :
N° TVA intracommunautaire : (pour les candidats européens sans établissement en France)	
* agissant pour mon compte	
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL,)	
Rayez ci-dessus les mentions inutiles)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Tél:Fax:	
Dont le siège social est à :	
Tél : Fax :	
Courriel:	
2.2 Compte à créditer	

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

<u>Désignation du compte à créditer</u> :
Compte ouvert au nom de :
Etablissement (libellé en toutes lettres) :
Adresse:
Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé :
IBAN
BIC
Joindre un relevé bancaire, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte cidessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Location, installation et gestion d'un globe terrestre lumineux dans le centre-ville de Marseille.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

4.2 Montant

Le montant du marché	rémunéré par	application d'un	prix global	et forfaitaire est de :
Lo montant da marono	Tomanore par	application a an	prix giobai	ot forfaltallo cot ac .

Montant HT (EUR)	
Montant HT (EUR) en toutes lettres :	
Taux de TVA (%)	
Montant TVA (EUR)	
Montant TTC (EUR)	
Montant TTC (EUR) en toutes lettres :	

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.).

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations

que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

cette(ces) annexe(s) est de :
En chiffres :€ HT
En chiffres :€ TTC
En lettres :
Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire de marché est ainsi ramené à :
Montant total du marché € HT :
Montant total du marché € TTC :
Montant acte(s) de sous-traitance € HT :
Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %.

Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

Le candidat est une PME (*): oui / non (Rayez la mention inutile).

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui / non (Rayez la mention inutile).

(*) La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Article 6 - DUREE

Le marché public est conclu pour une durée de 4 mois à compter de la date de commencement d'exécution des prestations fixée par ordre de service de démarrage des prestations.

Cette durée est une durée ferme et ne pourra faire l'objet de reconductions.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 - DELAI D'INSTALLATION

Le délai d'installation proposé par le candidat est le suivant :

Le délai d'installation (pose et mise en service) est fixé àjours (*) calendaires consécutifs maximum à compter de la réception de l'ordre de service mentionné à l'artice 6 du présent Acte d'Engagement.

(*) mention à compléter par le candidat.

Article 8 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de 1 mois.

Article 10 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A,	le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire Signature du candidat, précédée des nom, prénom et qualité du signataire (Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 11 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.
A Marseille, le
Signature (Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation

Rebecca BERNARDI

Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat, aux noyaux villageois, à l'éclairage public, aux illuminations et à la vie nocturne.

Article 12 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"
A, le
Signature du titulaire
En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.
En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 13 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille

(voir l'article 1.2)

Direction / Service: DGAVDE-DPE-SRPDPE (40303)

A l'attention de : Monsieur le Directeur des Projets Economiques

Ville de Marseille

Direction des Projets Economiques Service Commerce 40 Rue Fauchier 13233 MARSEILLE CEDEX 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (<i>indiquer le montant en chiffres et en lettres</i>):
et devant être exécutée par
en qualité de
A Marseille, le
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Rebecca BERNARDI

Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat, aux noyaux villageois, à l'éclairage public, aux illuminations et à la vie nocturne.

ANNEXE: COMPTE A CREDITER

Objet de la consultation : Location, installation et gestion d'un globe terrestre lumineux dans le centre-ville de Marseille.
Prestations concernées :
<u>Désignation de l'entreprise</u> :
Nom :
Raison sociale :
Adresse :
<u>Désignation du compte à créditer</u> :
Compte ouvert au nom de :
Etablissement (libellé en toutes lettres) :
Adresse :
Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé :
IBAN
BIC

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).